



PRISE LE 25 MAI 2022

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 9 JUILLET 2020

Centre communal d'action sociale

AA/EB

N°2022-14

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20220525-CCAS2022DEC14-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022

OBJET : Convention de prestation avec l'association ALTERNANCE THEÂTRE – Spectacle de la semaine bleue 2022

Le président du centre communal d'action sociale,

VU les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de délégation d'attribution du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT l'organisation d'une représentation du spectacle « Les femmes du Panthéon », dans le cadre de la semaine bleue, le dimanche 23 octobre 2022 à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency.

CONSIDERANT que le prix de la prestation s'élève à 4 075 euros TTC (3 862.56 € euros hors taxes + 212.44 euros de TVA 5.5%) payable après service fait par mandat administratif et sur présentation d'une facture.

VU le projet de contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec Alternance Théâtre – 2 Allée des Erables – 78370 PLAISIR,

DECIDE

Article 1 : d'accepter les termes de ce contrat et de le signer,

Article 2 : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article 3 : la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Le président du centre
communal d'action sociale,



Luc STREBBIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 30 MAI 2022

Affiché et/ou notifié le : 30 MAI 2022

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 30 MAI 2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.